



Par courrier électronique

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 26 janvier 2017

Aux responsables des laboratoires de microbiologie
Aux médecins microbiologistes-infectiologues
Aux directeurs de santé publique

Objet : TAAN *Mycobacterium chimaera* dans les échantillons d'eau filtrée

Madame, Monsieur,

Dans le contexte de l'investigation environnementale de contamination de générateurs thermiques par *M. chimaera* dans des centres de chirurgie cardiaque, le Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) offre dorénavant un nouveau service de détection rapide de *M. chimaera* par TAAN, développé avec le support de la Direction générale des services de santé et de la médecine universitaire (DGSSMU) du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Ce test est basé sur la PCR en temps réel ciblant des séquences spécifiques à l'espèce *M. chimaera*. Il sera effectué directement sur les filtrats d'eau des générateurs thermiques. Au besoin, le LSPQ pourra offrir le service de filtration aux établissements qui le nécessitent.

Tous les échantillons qui parviendront au LSPQ doivent être accompagnés du nouveau formulaire de présentation ci-joint et accessible à l'adresse : <https://www.inspq.qc.ca/lspq/repertoire-des-analyses/mycobacterium-chimaera-formulaire>. Des instructions concernant les échantillons et leur envoi au LSPQ sont en annexe.

Pour de plus amples renseignements concernant ce test, veuillez joindre le personnel du secteur Mycobactériologie du LSPQ au (514) 457-2070 (poste 2250 ou 2297).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(Original signé)

Jean Longtin, MD, FRCPC
Directeur scientifique

(Original signé)

Hafid Soualhine, Ph. D.
Responsable du secteur Mycobactériologie

P.j. Instructions pour l'envoi des filtrats d'eau

Annexe

Instructions pour l'envoi des filtrats d'eau

Eau non filtré

Envoyer 100 ml d'eau du générateur thermique dans un contenant stérile. Notez que seul le TAAN peut être offert au LSPQ.

Filtration

La filtration de l'eau est faite selon la PON : « Protocole de filtration d'eau pour culture des mycobactéries »

Brièvement, 100 ml d'eau est filtré, le filtre est suspendu dans 5 ml d'eau distillée stérile.

Diviser le volume de 5 ml en deux tubes contenant chacun 2,5 ml.

Envoyer le premier contenant qui inclut le **2,5 ml au LSPQ** pour le test rapide de PCR en temps réel pour la détection de *M. chimaera*.

Le deuxième contenant de 2.5 ml est envoyé comme auparavant, **au laboratoire hospitalier qui traite la culture des mycobactéries** pour décontamination et culture des mycobactéries.

Assurez-vous que les mêmes numéros d'identification de l'appareil soient notés sur les deux tubes pour le suivi des résultats. Si plus d'un prélèvement est effectué sur le même appareil à une même date, identifiez ceux-ci de manière à pouvoir les distinguer.

Requête : exemplaire ci-joint

Formulaire « PCR en temps réel *M. chimaera* sur échantillon d'eau filtrée » complété en ligne et imprimé à envoyer avec chaque échantillon dans un délai de 24h suivant le prélèvement.

- type d'échantillon : cocher filtrat d'eau ou autre en précisant le type et préciser le site du prélèvement (cuve principale, entrée ou sortie de l'appareil);
- Indiquer le numéro (#gbm) de l'appareil et la date de prélèvement (ces informations nous permettront de faire le suivi et la comparaison avec les résultats des cultures);
- Indiquer votre numéro de référence et l'inscrire aussi sur les tubes;
- Indiquer les informations concernant une éventuelle décontamination, s'il y a lieu.

Commentaires

Les échantillons de filtrats d'eau devront être reçus au LSPQ avant le mercredi à 16h00 pour traitement et analyse la même semaine. Les échantillons d'eau non filtrés doivent nous parvenir avant le mardi à 16h00.

La PCR en temps réel permet de détecter la présence de *M. chimaera* (spécifique à l'espèce) dans les générateurs d'eau, mais ne permet pas de renseigner sur la viabilité. La méthode par culture demeure la technique de référence.